



SORTIE ÉDUCATIVE – Domaine de l'Ange Gardien
Repas cabane à sucre et glissade sur tube
Élèves de secondaire 4
5 février 2026

Mardi 20 janvier 2026

Bonjour chers parents,

Le 5 février 2026, les élèves de secondaire 4 participeront à une sortie au Domaine de l'Ange Gardien pour savourer un repas de cabane à sucre et profiter des installations pour la glissade sur tube.

Cette sortie permettra aux élèves de créer des liens entre eux et le personnel de l'école ainsi que de découvrir ou redécouvrir les saveurs de nos traditions culinaires québécoises du temps des sucres. Elle permettra également de faire des liens avec le cours de culture et citoyenneté québécoise.

Les déplacements se feront en autobus scolaire. Le départ de l'école sera à 9h30 et le retour est prévu à 14h30.

Les frais de cette sortie sont assumés par les parents au coût de 38\$ par enfant (repas et glissade). Les dépenses reliées au transport seront assumées par l'école.

Afin de réduire les coûts, les élèves ont participé à des levées de fonds à l'école : vente de maïs soufflé, de bracelets pour une journée sans gamme, etc. Les profits seront divisés également par le nombre d'élèves participant à la sortie.

Il est bien sûr très important que votre enfant soit habillé convenablement en lien avec la météo hivernale : pantalon de neige, tuque, cache-cou, foulard, mitaines, etc. Il est toujours une bonne idée de prévoir des vêtements de rechange, exemple : bas, mitaines, etc. Veuillez noter que le port du casque est recommandé, mais non obligatoire au Domaine de l'Ange Gardien. Si votre enfant en a un, il pourra l'apporter. Le Domaine en loue au coût de 4 \$ le casque.

Si votre enfant souffre d'une allergie alimentaire, il serait très important qu'il avise les responsables de la sortie le plus tôt possible afin qu'on puisse prendre les mesures nécessaires pour lui assurer un repas sécuritaire.

Étant une activité-récompense, veuillez noter que si votre enfant n'a pas un bon comportement d'ici le 5 février, il risque malheureusement de ne pas pouvoir nous accompagner. À noter également que si son comportement est irrespectueux ou

LP - 01

dangereux pour lui ou les autres durant la sortie, nous vous inviterons à venir le chercher au Domaine de l'Ange Gardien et vous ne serez pas remboursés par les frais encourus.

Notez également que la règle concernant le cellulaire s'applique lors des sorties scolaires. Votre enfant ne pourra pas apporter son cellulaire. L'appareil devra rester dans son casier pour la journée. La dérogation à cette règle apportera les mêmes conséquences que si nous étions à l'école : confiscation du cellulaire et le parent devra se présenter à l'école pour le récupérer.

Vous trouverez en pièce jointe la décharge de responsabilité, renonciation aux réclamations et acceptation des risques. Le Domaine de l'Ange Gardien exige que chaque participant remplisse ce formulaire. Votre enfant l'a reçu en format papier. Il doit le remettre à Mme Saumure au local 308, à M. Bourassa ou à Mme Khayat **au plus tard le 2 février 2026.**

Votre paiement devra être fait via le site web de l'école en cliquant sur l'icône *Inscription activités/campagnes de financement* ou sur ce lien <https://www.cssd.gouv.qc.ca/parents-eleves/activites/sortie-au-domaine-de-lange-gardien-secondaire-4>

La **date limite** pour payer est le dimanche **1er février 2026**. Lorsque votre paiement sera reçu et que le formulaire de décharge sera retourné à l'école, ceci confirmera la participation de votre enfant à la sortie.

Si votre enfant ne participe à cette activité, il sera attendu à l'école selon l'horaire régulier dans un local qui lui sera attribué pour la journée.

En vous remerciant de votre collaboration et en espérant que les élèves y participeront en grand nombre !

M. Luc Bourassa et Mme Noëlle Khayat
Responsables de l'activité



p.j. Formulaire pour la décharge de responsabilité, renonciation aux réclamations et acceptation des risques